

PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE
09/10/2020

Date / Lieu	09/10/2020 – Saran (45) à 19h00
Personnes Convoquées Présentes	BLACHIER Fabrice, BOTTON Michel, DAUDIN Jacques, DUBOIS Guillaume, MAUXION Philippe, MOREAU Nathalie, PICHARD Guillaume, SCHMIDT Wilfried, TILLAY Dominique

Ordre du Jour

- I. Informations du Président de la Ligue
- II. Validation des décisions de la Commission Sportive Seniors
- III. Validation des décisions de la Commission Sportive Jeunes
- IV. Délégation des pénalités des Commissions Sportives
- V. Point sur la saisine demandée par le CD37
- VI. Point sur l'IRFBB
- VII. Validation du Groupe Sanitaire Régional
- VIII. Tour des Commissions
- IX. Questions Diverses

I. Informations du Président de la Ligue :

Le Président nous informe d'une réunion le Lundi 12 Octobre 2020 en visioconférence entre la FFBB et les représentants des Commissions Sportives Régionales sur l'organisation des championnats face à la situation du COVID.

II. Validation des décisions de la Commission Sportive Seniors :

Match n°6 de Pré Nationale Masculine entre VINEUIL SB 2 et ABC ST JEAN DE BRAYE du 26/09/2020 :

- Le club de l'ABC ST JEAN DE BRAYE a fait jouer un joueur titulaire d'une licence JH.
- En vertu de l'article 435.1.1 des Règlements Généraux de la FFBB, la rencontre est perdue par pénalité.
- Points au classement : VINEUIL SB 2 pts – ABC ST JEAN DE BRAYE 0 pt.
- Vote pour : 8 – Abstention : 1 – Contre : 0.

Match n°3 de Pré Nationale Masculine entre ASPTT CHÂTEAUROUX et TOURAINE BC du 26/09/2020 :

- Le club du TOURAINE BC a fait jouer un joueur titulaire d'une licence 0L.
- En vertu de l'article 413 des Règlements Généraux de la FFBB, la rencontre est perdue par pénalité.
- Points au classement : ASPTT CHÂTEAUROUX 2 pts – TOURAINE BC 0 pt.
- Vote pour : 8 – Abstention : 1 – Contre : 0.

Match n°12 de Pré Nationale Masculine entre ABC ST JEAN DE BRAYE et ORLEANS LOIRET BA 2 du 04/10/2020 :

- Le club de l'ABC ST JEAN DE BRAYE a fait jouer un joueur U17 non-titulaire d'un surclassement R ou N.
- Après enquête et vérification, il s'avère qu'il y a eu une erreur d'identité sur la feuille de marque, le joueur ayant effectivement participé à la rencontre est un homonyme de celui inscrit sur la feuille. Il est bien titulaire d'une licence lui permettant de le faire en PNM.
- Le résultat acquis sur le terrain est entériné.
- Vote pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0.

Statut CF-PN

Plusieurs équipes de PNM et PNF ont fait jouer des joueurs/joueuses n'ayant pas le statut CF/PN lors de la 1^{ère} journée le 26/09/2020 : ABC ST JEAN DE BRAYE (PNM) - CJF LES AUBRAIS (PNM) – CES TOURS (PNF) et US SANDILLON (PNF). L'annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB prévoit les sanctions suivantes : pénalité financière de 200€ par joueur/joueuse sans statut CF-PN pour la 1^{ère} infraction constatée dans une équipe donnée, puis ouverture d'un dossier disciplinaire à partir de la 2^{ème} infraction constatée.

Le Bureau Directeur décide de soumettre 2 propositions au vote :

- 1- Enregistrer les infractions constatées, mais de ne pas appliquer les pénalités financières. Vote pour : 5
- 2- Accorder un joker à chaque équipe de PNM et PNF. Vote pour : 4

À la majorité, il est donc décidé d'enregistrer les infractions constatées, mais ne pas appliquer les pénalités financières.

Le club du CJF LES AUBRAIS ayant enfreint une 2^{ème} fois le règlement, une ouverture de dossier disciplinaire a été demandée.

Vote pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0.

Absence de délégué de club sur la feuille de marque

Les dispositions financières de la Ligue du Centre-Val de Loire prévoient une pénalité de 25€ en cas d'absence de délégué de club inscrit sur une feuille de marque.

Plusieurs infractions ont été constatées. Le Bureau Directeur décide de ne pas appliquer cette disposition, car celle-ci relève d'une erreur des arbitres qui ont l'obligation de contrôler l'inscription de tous les acteurs de la rencontre sur la feuille.

Vote pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

Nous tenons à rappeler aux arbitres et aux clubs qu'il est obligatoire de faire apparaître un délégué de club sur la feuille de marque et que celui-ci doit, bien entendu, être présent toute la durée de la rencontre.

Nous demandons aux arbitres d'entrer en contact avec les dirigeants pour déterminer qui va remplir cette fonction. La Commission Régionale des Officiels (CRO) enverra un courrier aux arbitres pour expliquer tout cela. Le but est de faciliter la tâche des arbitres sur les rencontres.

III. Validation des décisions de la Commission Sportive Jeunes :

Le club de l'Alliance de Dreux dans la catégorie U13M a fait jouer 2 joueurs non licenciés et 1 joueur non surclassé ; le match est donc perdu par pénalité.

Points au classement : ADA Blois Basket 41 : 2 pts – Alliance de Dreux : 0 pt.

Certaines équipes ont abandonné la compétition durant les tournois de brassage. Nous apprécions le fait qu'elles aient décidé de se retirer.

IV. Délégation des pénalités des Commissions Sportives :

Le Bureau Directeur donne délégation aux commissions sportives régionales sur les dossiers d'affaires courantes en lien avec les règlements généraux et sportifs. Pour tout autre dossier, les commissions sportives peuvent demander au Bureau Directeur de statuer.

V. Point sur la saisine demandée par le CD37

Un incident a eu lieu sur un match de DF2 dans l'Indre-et-Loire. La Commission de Discipline Régionale a été saisie.

VI. Point sur l'IRFBB

Dans le cadre de la gestion de l'IRFBB, plusieurs projets sont au programme :

- 1) La gestion de l'ensemble des formations
- 2) Le développement des activités de formation
- 3) La mise en conformité des actions et des outils avec le nouveau dispositif de contrôle Qualité « Qualiopi »

Sur ces trois points, nous en sommes encore au stade de la réflexion car nous manquons d'éléments, à la fois dans le domaine des informations et dans le domaine des ressources humaines.

4) Préparation et Organisation des « Printanières »

C'est le dossier sur lequel nous travaillons actuellement.

Le titre n'est peut-être pas définitif. La Fédération n'a pas encore statué sur ce point.

Les informations ont été mises à jour sur le site de la Ligue.

Date retenue par la Fédération : dernier week-end de Mars 2021.

Le lieu sera fonction des résultats de l'appel de candidature qui sera adressé aux 3 Comités n'ayant pas encore accueilli cette organisation (nous sommes en attente des directives de la Fédération qui nous permettront d'élaborer notre Cahier des Charges).

Une visioconférence sur le sujet est prévue le 12 Novembre prochain.

Afin de répondre au mieux aux attentes des Clubs dans le cadre de cette formation, deux actions sont programmées :

a) Enquête auprès de tous les clubs de la Ligue.

Nous nous sommes appuyés sur le questionnaire élaboré pendant la période de confinement mais qui n'a pas pu être exploité.

Ce questionnaire, accompagné d'un courrier explicatif, sera envoyé aux clubs très prochainement, en direct, après avis des Comités Départementaux. Date limite du retour : 15/11.

Un questionnaire spécifique sera élaboré pour les Comités et la Ligue.

b) Rencontres avec ces mêmes clubs dans le cadre des réunions de concertation avec les Comités Départementaux (matin avec les Clubs et les Comités, après-midi avec les Comités).

Dates proposées :

- Samedi 05 Décembre 2020 : Dans le cadre du TIC - Comité du Cher
- Samedi 09 Janvier 2021 : Lieu à déterminer
- Samedi 23 Janvier 2021 : Avec réunion du Comité Directeur Ligue – Lieu à déterminer
- Samedi 30 Janvier 2021 : Lieu à déterminer
- Samedi 06 Février 2021 : Avec réunion du Bureau Directeur Ligue – Lieu à déterminer
- Samedi 20 Février 2021 : Dans le cadre du TDE (Comité de l'Indre - Châteauroux)

Chaque Comité devra proposer plusieurs dates (hors 18 et 36) pour faciliter la répartition et indiquer un interlocuteur pour la préparation des réunions.

Calendrier prévisionnel :

- Envoi questionnaire Clubs : mi-Octobre 2020
- Retour questionnaire Clubs : mi-Novembre 2020
- Synthèse questionnaire Clubs : Novembre 2020
- Calendrier des réunions de concertation + Interlocuteur : fin Octobre
- Choix du site pour organisation des Printanières : dès que possible
- Réunions de concertation Clubs : Décembre 2020 – Janvier et Février 2021
- Elaboration du programme détaillé + Choix des intervenants : dès que possible.
- Les Printanières : dernier week-end de Mars 2021

Les modules de formation seront choisis après réception des consignes fédérales, après avoir étudié les propositions des clubs et en tenant compte des nécessités actuelles.

Michel BOTTON suggère que les interventions de la Commission des Officiels et de la Commission Technique s'adressent aux arbitres, OTM et entraîneurs bénévoles et qui n'ont pas intégré un cycle de formation. Accord de principe des deux commissions concernées.

L'ensemble de ces propositions est validé par le Bureau Directeur.

VII. Validation du Groupe Sanitaire Régional

Les membres du Bureau Directeur tiennent à rappeler que ce n'est pas aux clubs de décider entre eux d'un report de match à la suite de cas de Covid mais bien au Groupe Sanitaire Régional d'étudier le dossier et d'en prendre la décision finale. Les clubs doivent envoyer un mail à la Commission Sportive concernée en faisant parvenir les documents justificatifs. Par la suite, la Commission Sportive se rapprochera du médecin Régional qui émettra un avis.

Le Groupe Sanitaire Régional fera ensuite part de sa décision au(x) club(s) d'accorder ou non le report.

Si le report est accordé, un courrier sera envoyé aux clubs pour notifier le report en leur demandant de jouer avant telle date.

Le Bureau Directeur valide le Groupe Sanitaire Régional, composé de Jean-Charles DELAGARDE (Médecin Régional), Guillaume DUBOIS (Président de la Sportive Régionale Seniors), Jacques DAUDIN (Président de la Sportive Régionale Jeunes) et de Wilfried SCHMIDT (Secrétaire Général de la Ligue).

Lorsqu'un cas est avéré et que l'ARS contacte le club, merci de penser aux adversaires ainsi qu'aux arbitres de la rencontre.

VIII. Tour des commissions

Commission Technique :

Guillaume PICHARD nous fait part d'un courrier reçu récemment du club de l'ASPTT Châteauroux concernant le statut de l'entraîneur pour son équipe PNM. En effet, le club de l'ASPTT demande une dérogation pour son entraîneur qui n'est titulaire que du CQP1 et non du CQP complet comme il est notifié dans le statut de l'Entraîneur.

Le Bureau Directeur refuse cette demande et tient à signaler que le club de l'ASPTT Châteauroux dispose de 3 jokers (comme nos règlements le stipulent) et qu'il en a déjà utilisé 2. Si jamais une 4^{ème} infraction était notée, le club se verrait ensuite infliger la sanction financière de 70€ par match prévue dans les Dispositions Financières. Le Bureau Directeur décide l'application formelle du règlement. Vote à l'unanimité. En conclusion, le club de l'ASPTT Châteauroux devra se mettre en règle, faute de quoi, il se verrait sanctionné.

Concernant le statut de l'Entraîneur, des mises à jour vont être réalisées prochainement.

Guillaume PICHARD souhaite réaliser un dossier de demande de subvention sur la sensibilisation et la prévention des violences en lien avec la Commission Technique.

Le Président de la Commission Technique Régionale nous informe également de la participation au stage de novembre à l'INSEP avec l'Équipe de France A de Clarince DJALDI-TABDI, (*ancienne pensionnaire du Pôle Espoirs féminin du Centre-Val de Loire de 2008 à 2010*).

IX. Questions Diverses :

Nathalie MOREAU nous fait part d'une réunion de négociation avec les syndicats prévue le 21/10/2020 pour des élections du CSE le 14/12/2020.

Nathalie MOREAU demande des informations sur la formation Basket Santé qui se tiendra en Novembre à Salbris. Le président annonce qu'il s'agit d'une initiative et d'une organisation de la FFBB ; il propose d'interroger la FFBB quant au nombre d'inscrits et aux modalités.

Dominique TILLAY nous informe que Cathy DOREY a été retenue pour le poste de secrétariat technique (IRFBB, CQP, BPJEPS ...).

Pour ce qui est du poste de secrétaire administratif, le Président en accord avec le Bureau Directeur, décide d'attendre l'évolution du nombre de licences de la Ligue qui, pour le moment, est à la baisse et de ne pas recruter tout de suite.

Il signale également que les missions de Nicolas CORBE évoluent et qu'il est fort probable que la Ligue ait besoin prochainement de moyens humains supplémentaires pour assurer l'encadrement du Pôle Espoirs Masculins.

Dominique TILLAY fait la présentation du nouveau bureau du groupement d'employeurs dont il est le président. La composition du bureau est la suivante :

- Dominique TILLAY (Ligue CVL)
- Philippe PAQUET (CD45)
- Nathalie BERTRAND (CD45)
- Nathalie MOREAU (CD36)
- Wilfried SCHMIDT (Ligue CVL)

Philippe MAUXION informe que la BNP a réalisé les virements aux clubs pour les rembourser de la caisse de péréquation de la saison 2019-2020.

La séance est levée à 23h30.

M. Dominique TILLAY
Président de la Ligue du Centre-Val de Loire
de Basket-Ball



Wilfried SCHMIDT,
Secrétaire Général de la Ligue du Centre-Val
de Loire de Basketball



- 8 -